
SOUTIEN MATERIEL ET LOGISTIQUE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS DU PAYS DES ACHARDS

Matériel mis gratuitement à disposition

La Communauté de Communes du Pays des Achards met gratuitement à disposition des communes du territoire, différents éléments pour le compte des manifestations de leurs associations :

- Podium (16 modules de 1m/2m)
- Ganivelles (40)
- Panneaux de signalisation
- Bacs d'ordures ménagères et bacs d'emballages recyclables (240L ou 340L)

Procédure à respecter

La demande de réservation se fait par votre mairie, qui se charge du transport et se porte garant de ce matériel.

- **Délai de réservation** : 1 mois minimum avant la date d'utilisation.
- **Procédure de retrait et de retour** : ce matériel est à retirer et à retourner aux ateliers de la Communauté de Communes, sur rendez-vous.

Nouveauté 2021

- Scène couverte mobile (voir fiche technique en annexe)

La demande de réservation se fait par votre mairie, qui se charge du transport, du montage et se porte garant de ce matériel.

- **Délai de réservation** : 2 mois minimum avant la date d'utilisation (réservation à anticiper un maximum au vu de la forte demande).